



Succession vente maison

Par **Popo17**, le **04/01/2021** à **19:09**

Bonjour

Mon père est décédé en 2013 il avait une maison acheter avec ma mère dont il été marié sans contrat de mariage.

La vente de cette maison vient d'être signer en agence.

Qu'elle part moi et mon frère avont droit sur cette vente ?

Cordialement

Par **youris**, le **04/01/2021** à **20:11**

bonjour,

la répartition du prix de vente se fera selon la part de chacun dans la propriété du bien.

votre père possédait la moitié de la maison dont sont héritiers ses enfants et son épouse, qui avait le choix entre l'usufruit de la totalité du patrimoine de votre père ou 25 % en pleine propriété du même patrimoine.

la réponse dépend de l'option prise par votre mère.

mais le notaire connaît ça par coeur.

salutations